



Postes Canada présente de nouvelles offres globales

Postes Canada a présenté de nouvelles offres globales au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) pour les unités de négociation des FFRS et urbaine.

Cette offre améliorée pour l'unité des FFRS propose des augmentations salariales plus élevées et démontre que nous sommes vraiment motivés à conclure une entente négociée, sans arrêt de travail.

L'offre continue de protéger et d'améliorer ce qui est le plus important pour vous, y compris votre régime de retraite à prestations déterminées, les dispositions sur la sécurité d'emploi, l'indemnité de vie chère, les droits aux congés et les avantages sociaux. Elle continue de proposer de faire passer les FFRS à un système de rémunération à taux horaire. Comme l'offre précédente, elle propose également des changements qui ne toucheront que les futurs employés et employées, embauchés après la signature de la nouvelle convention collective.

Veillez lire ce document d'information sur notre nouvelle offre globale. Nous avons fourni plus de détails sur nos propositions pour mieux expliquer les points importants pour vous et votre famille.

Il est urgent que les deux parties concentrent leurs efforts sur la résolution des questions en suspens afin de conclure des ententes négociées. Personne ne gagne s'il y a une grève. Un arrêt de travail aurait des conséquences majeures pour le personnel et les millions de personnes au pays qui comptent sur Postes Canada. Une grève aurait pour effet d'aggraver la situation financière déjà difficile de l'entreprise, puisque la clientèle confierait ses envois des Fêtes à d'autres transporteurs; certains ont déjà commencé à le faire, vu l'incertitude entourant la possibilité d'un arrêt de travail.

Pour cette raison, les offres sont conditionnelles à la conclusion d'ententes négociées, sans arrêt de travail. Nous allons continuer à vous tenir au courant du déroulement des négociations.

Nouvelle offre globale

Dans le but de conclure une entente et d'éviter un arrêt de travail, Postes Canada a présenté une nouvelle offre globale pour l'unité de négociation des FFRS, avec les modifications suivantes :

- ✓ **De plus grandes augmentations de salaire.** Nous augmenterons les salaires de **5 %** la première année; de **2,5 %** la deuxième année; **2 %** la troisième année et **2 %** la quatrième année. Cela représente une augmentation salariale totale de **11,97 % composée sur quatre ans.**
- ✓ **Soumission de certains articles à l'arbitrage.** Nous avons proposé de soumettre un certain nombre d'éléments à l'arbitrage exécutoire. Cela indique notre volonté de demander à une tierce partie neutre de décider d'une marche à suivre raisonnable concernant des éléments qui sont importants pour les deux parties.



Protéger et améliorer ce qui est important pour vous

Nouvelle offre globale de Postes Canada – dispositions pour le personnel actuel

Augmentations de salaire

- Les salaires du personnel actuel augmenteront de 5 % la première année; de 2,5 % la deuxième année; 2 % la troisième année et 2 % la quatrième année.
- Le total composé sur quatre ans sera de 11,97 %.
- L'augmentation salariale sera rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

Passage à un taux horaire

- Une fois que les itinéraires seront réorganisés selon le nouveau modèle de livraison pour les FFRS, ces derniers passeront à une rémunération à taux horaire (identique à celui prévu dans la convention du personnel de livraison de l'unité urbaine), ce qui offrira une plus grande stabilité salariale et prévisibilité financière.
- Nous concevons les itinéraires des FFRS, dans la mesure du possible, de manière à maximiser un horaire hebdomadaire de 40 heures. Les heures de travail prévues comprendront des pauses-repos et pauses-repas rémunérées, s'il y a lieu.
- Vous aurez accès à des heures supplémentaires quotidiennes.
- Tout le personnel passera à une grille salariale de sept ans; le personnel actuel ne perdra rien.
- Nous augmenterons les heures minimales garanties pour les employées et employés de relève permanents (ERP).

Indemnité de vie chère

- Nous continuerons de protéger votre salaire contre les effets d'une inflation imprévue.

Sécurité d'emploi

- Vos dispositions en matière de sécurité d'emploi seront maintenues.

Régime de retraite

- Votre régime de retraite à prestations déterminées est protégé et sera maintenu.
- Pour les personnes dont l'horaire de travail est de 12 heures ou plus par semaine, toutes les heures rémunérées au taux normal compteront comme service ouvrant droit à pension.

Congés annuels et congés de préretraite

- Aucun changement n'est apporté à vos droits aux congés annuels : le maximum demeure de sept semaines.
- Il n'y a aucun changement à vos droits aux congés de préretraite.

Congés pour raisons personnelles

- Les membres du personnel régulier ont reçu six jours de congé pour raisons personnelles supplémentaires par année à la suite des changements apportés au *Code canadien du travail* en 2022.
- Bien que ces six jours de congé supplémentaires n'étaient pas protégés par votre convention collective, nous proposons maintenant de les inclure.
- Vous aurez un total de 13 jours de congé pour raisons personnelles à usage multiple par année, **protégés et intégrés à la convention collective.**

Programme d'assurance-invalidité de courte durée (PAICD)

- Nous bonifierons le PAICD en offrant de meilleures prestations de remplacement du revenu (minimum de 80 % pour une période maximale de 28 semaines, et jusqu'à 100 % pendant la période d'attente de deux semaines).

Taux des allocations pour frais d'automobile de l'ARC

- Les rajustements apportés aux taux des allocations pour frais d'automobile de l'Agence du revenu du Canada seront rétroactifs à la date d'entrée en vigueur du changement de taux.

Couverture des absences temporaires

- Nous avons proposé d'établir un processus pour couvrir les absences temporaires.
- Selon la durée de l'absence, les titulaires d'itinéraire et les ERP auront l'occasion d'utiliser leur ancienneté pour couvrir les absences sur les itinéraires de plus grande valeur.

Soins médicaux des personnes retraitées

- Les personnes qui prendront leur retraite avant le 1^{er} janvier 2026 continueront de partager les coûts selon leur régime actuel.
- Les personnes qui partiront à la retraite après le 1^{er} janvier 2026 partageront les coûts à parts égales une fois à la retraite.

Paiement en trop associés aux envois à remettre en mains propres

- Postes Canada ne recouvrera plus les paiements en trop liés au total annualisé des envois à remettre en mains propres (ERMP).

Employés de relève sur appel actuels

Les employés de relève sur appel actuels qui obtiendront le statut régulier après la signature de la nouvelle convention collective auront droit aux mêmes dispositions que le personnel régulier actuel.

Cela comprend le régime de retraite à prestations déterminées, la couverture de soins de santé avant et après la retraite, l'indemnité de vie chère, la sécurité d'emploi, 13 jours de congé pour raisons personnelles, jusqu'à sept semaines de vacances et les congés de préretraite.

Changements pour le personnel futur

- Postes Canada propose de changer certaines modalités d'emploi pour le nouveau personnel qui sera embauché après la signature de la nouvelle convention collective.
- Ces personnes se verront offrir une rémunération concurrentielle.
- Elles seront inscrites au volet à cotisations déterminées du régime de retraite et admissibles aux avantages sociaux après avoir travaillé 1 000 heures ou après 12 mois d'emploi continu à titre de membre du personnel régulier (selon la première éventualité).
- Le calendrier des droits aux congés annuels changera pour le personnel futur (jusqu'à six semaines de vacances accumulées) et les droits aux congés de préretraite seront supprimés.
- Ces changements sont nécessaires pour assurer la viabilité de l'entreprise à long terme. **Ces changements n'affecteront pas le personnel déjà en poste.**

Offrir un service de livraison flexible et abordable

Pour assurer l'avenir de l'entreprise, nous avons besoin d'un service de livraison flexible et abordable qui nous permet de livrer les colis sept jours sur sept et de mieux servir la clientèle dans le marché hautement concurrentiel de la livraison des colis d'aujourd'hui.

Livraison la fin de semaine

- Nous simplifions notre modèle d'affectation pour pouvoir offrir la livraison sept jours sur sept.

Réorganisations des itinéraires

- Pour passer à un modèle de rémunération à taux horaire, nous avons proposé un système de réorganisation des itinéraires pour les FFRS. Dans les cas où le travail est le même, les valeurs de temps correspondront à celles des itinéraires urbains. Si le travail est différent, on utilisera la même approche pour élaborer des valeurs de temps propres aux FFRS.
- Nous concevrons les itinéraires des FFRS, dans la mesure du possible, de manière à maximiser un horaire hebdomadaire de 40 heures.

Répartition de la charge de travail

- Postes Canada reconnaît que le personnel accorde de l'importance à la prévisibilité et à l'uniformité dans le travail qu'il effectue. Les titulaires d'itinéraire auront toujours un itinéraire et un horaire.
- Nous demeurons déterminés à maintenir des pratiques d'établissement des horaires équitables. Toutefois, Postes Canada a besoin de flexibilité pour gérer les charges de travail et accroître l'efficacité de ses opérations de livraison.

Engagement à fusionner l'unité des FFRS et l'unité urbaine

Postes Canada appuie la proposition du STTP de fusionner l'unité des FFRS et l'unité urbaine.

Les parties travailleront ensemble pour amorcer le processus de création d'une seule unité de négociation et d'une seule convention collective pour les deux groupes.

Cette proposition est conditionnelle à la réalisation des éléments transformationnels de Postes Canada au moyen d'une entente négociée.

Informez-vous

- Visitez le Centre d'information sur les négociations et inscrivez-vous pour recevoir les dernières nouvelles directement dans votre boîte de courriel.
- Dans le Centre d'information sur les négociations, vous pouvez également consulter les points saillants de l'offre globale de Postes Canada pour l'unité urbaine du STTP.
- Surveillez votre courrier : d'autres envois suivront.